Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_26-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.26

Convention portant sur l'organisation d'un Accueil de Jeunes de 14-17 ans à Marmande

Dans la droite lignée de la création du Pôle Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « TERRADOR », la Mairie de Marmande souhaite poursuivre le développement de sa politique d'accueil collectif de mineurs en créant un accueil jeunes en direction des 14 à 17 ans.

Ainsi, au sein de l'Espace Jeunes créé il y a peu, une des actions phares sera donc l'Accueil Jeunes 14-17 ans. Il va s'agir de prendre en considération les besoins, dans les activités et les temps de vie quotidienne, des jeunes de 14 à 17 ans en favorisant leur participation sur leurs temps de loisirs notamment.
Comme les projet éducatifs et pédagogiques le stipulent, l'objectif premier sera de permettre un cadre bienveillant facilitant l'écoute et l'accompagnement. Car dans cette période tumultueuse de l'adolescence, les jeunes peuvent avoir besoin tour à tour d'être guidés dans leurs projets, de trouver leurs repères, ou besoin de régularité : le but étant bien de favoriser une bulle de sérénité dans leur quotidien.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_26-DE

Plusieurs diagnostics ont soulevé ses besoins et il est à noter que cet équipement marmandais sera le seul et le premier conventionné avec la SDJES (en Lot et Garonne.

C'est pourquoi, toute l'énergie nécessaire sera mise en œuvre car accueillir un jeune entre 14 et 17 ans, c'est considérer l'ensemble des temps de vie du jeune : à la fois jongler avec le besoin d'autonomie, mais aussi d'identification, celui d'affirmation de soi, d'être reconnu dans ses spécificités tout à la fois en se démarquant et en se conformant
L'idée sera donc d'accueillir dans la continuité, en s'ancrant dans un territoire et en renforçant le lien avec les différentes structures mais surtout en collaborant plus avec les parents.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'approuver la convention avec le SDJES portant sur l'organisation d'un Accueil de Jeunes de 14-17 ans à Marmande

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention

Votants : 32 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 32 - *Contre* : 00 - *Pour* : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06.07.2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.07.2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne